

Numéro 15

1er semestre 2015
Spécial « service énergies »



Edito du Président

L'année 2014 qui s'achève, a vu mon élection à la tête du SIAGEP.

Comme je vous le disais dans le dernier bulletin, après mon élection, les projets ne manquaient pas. Je me suis donc rapidement attelé à la tâche.

Nous avons d'ores et déjà finalisé la signature d'une convention avec ERDF pour la disparition de cabines hautes. En parallèle, nous avons mené des négociations avec Orange qui ont abouti à la signature d'une convention de type A revoyant les conditions de réalisation des travaux sur le réseau télécom dans le cadre d'enfouissement coordonné des réseaux électriques. Vous aurez plus de détails dans ce numéro.

L'année 2015 commence, et je peux vous dire que d'autres objectifs s'ouvrent à moi notamment dans le domaine de l'éclairage public, mais nous aurons le temps d'en reparler.

Enfin, je tiens à profiter de l'occasion qui m'est offerte pour vous souhaiter à toutes et à tous une année 2015 « lumineuse ».

Le Président,
Yves BISSON

SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC ERDF POUR LA RESORPTION DES CABINES HAUTES

La plupart des cabines hautes sont implantées dans le cœur du village et représentent une « verrue » pour la commune d'autant qu'elles se trouvent parfois en périmètre



classé et sont pour certaines très dégradées. D'autres cabines sont le seul vestige d'un réseau désormais en souterrain ou bien encore, certaines cabines en place sont désuètes et ne permettent pas des adaptations techniques parfois nécessaires. Il existe aussi des cabines hautes qui peuvent en réduisant la visibilité être un vecteur de risques pour les automobilistes.

Tous ces éléments ont incité le Président du SIAGEP à trouver un accord financier avec ERDF pour résorber le plus de cabines hautes et de postes H6I possibles.



Cabine haute Vescemont

Après moult négociations, le 3 décembre dernier le SIAGEP a signé avec le représentant d'ERDF monsieur Suchet, une convention qui prévoit la résorption de postes de transformation cabines hautes et de postes H6I et leur remplacement par un poste bas.

Cette convention prendra fin le 31 décembre 2020 et elle prévoit une enveloppe financière annuelle d'ERDF de 200 000 €

D'un point de vue pratique, ERDF restera maître d'ouvrage et la liste des cabines sera établie conjointement avec le SIAGEP avant chaque fin d'année.

Le SIAGEP n'a pas perdu de temps et nous avons déjà quatre projets à proposer pour 2015. Quatre remplacements de cabines hautes à Eloie, Etueffont, Vescemont Morvillars et le remplacement d'un poste H6I à Andelnans.



Signature d'une convention de type A avec Orange

Le Président a signé avec Orange le 5 décembre 2014 une convention locale pour l'enfouissement des réseaux aériens de communications électroniques d'orange et des réseaux aériens de distribution d'électricité établis sur supports communs.

L'intérêt financier pour le SIAGEP et ses communes adhérentes de signer cette convention est indéniable. En effet, le SIAGEP réalise à la demande des communes des travaux conjoints sur le réseau de distribution électrique, l'éclairage public et sur le réseau télécom. Le réseau télécom contrairement aux autres réseaux pose problème sur plusieurs aspects.

Le SIAGEP participe d'ores et déjà financièrement à hauteur de 50 % à la dissimulation des réseaux Télécom.

Il faut bien comprendre que le réseau télécom n'appartient pas à la commune, il est la propriété d'orange. Donc quand la commune réalise des travaux sur le télécom, il lui est impossible de les régler en investissement. Le règlement en fonctionnement entraîne non seulement des difficultés pour monter le budget, notamment si l'on doit avoir recours à l'emprunt, mais entraîne également l'impossibilité de récupérer la TVA.



Le SIAGEP, en signant la convention avec orange devient propriétaire des portions de réseau posé en souterrain moyennant une location auprès de l'opérateur. Les travaux pourront être réglés en investissement et la récupération de la TVA sera possible.

Le Bureau a ainsi voté à l'unanimité le 18 décembre dernier une participation financière de **50 % du montant HT des travaux sur le réseau Télécom.**

Les C2E et les lampes à vapeur de mercure

Le SIAGEP a lancé en fin d'année un nouvel appel à projets pour les certificats d'économie d'Énergie (C2E) : nouveauté à partir de cette année, les lampes LED peuvent être subventionnées.

Dernière année de la période triennale pour le subventionnement du remplacement des lampes à vapeur de mercure. Pour rappel, la participation maximum du SIAGEP peut s'élever à 80 % de la dépense de la commune. D'après l'enquête sur l'éclairage public réalisée par le SIAGEP, il reste encore un grand nombre de lampes à vapeur de mercure dans les communes du Territoire de Belfort.

Plus d'infos sur les C2E et les lampes à vapeur de mercure sur le site Internet du SIAGEP : www.siagep90.fr , service « énergies ».

Nouveaux taux de subventionnement pour les travaux 2015 sur les réseaux secs, par l'exemple...

RESEAU ELECTRIQUE (fonds de concours)

Montant total des travaux HT	60 000,00 €			
Montant de la TVA	12 000,00 €			
Montant total des travaux TTC	72 000,00 €			
Participation au titre du R2 (35%)	21 000,00 €			
Participation au titre de la PERBT (1)	27 000,00 €			
Reste à payer par la commune <i>(La TVA n'est pas payée par la commune)</i>	18 000,00 €			

35 % sur le montant HT des travaux

70 %

$(60\ 000 \times 70\%) - 21\ 000$

$(60\ 000 - 21\ 000 - 21\ 000)$

RESEAU TELECOM (fonds de concours)

Montant total des travaux HT	50 000,00 €			
Montant de la TVA	10 000,00 €			
Montant total des travaux TTC	60 000,00 €			
Participation au titre de la PERT (2)	25 000,00 €			
Reste à payer par la commune <i>(La TVA n'est pas payée par la commune)</i>	25 000,00 €			

50 000 X 50 %

50 %

$50\ 000 - 25\ 000$

RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC (opération sous mandat)

Montant total des travaux HT	20 000,00 €			
Montant de la TVA	3 920,00 €			
Montant total des travaux TTC	23 920,00 €			
Participation au titre du R2 (16%)	3 200,00 €			
Participation au titre de la PEREP (2)	10 080,00 €			
Reste à payer TTC par la commune <i>(La TVA est récupérable au titre du FCTVA)</i>	10 640,00 €			

16 % sur le montant HT des travaux

46,80 %

$(20\ 000 - 3\ 200) \times 60\%$

$23\ 920 - 3\ 200 - 10\ 080$

- (1) Participation pour l'Enfouissement du Réseau Basse Tension (2) Participation pour l'enfouissement Télécom
 (3) Participation pour l'Enfouissement du Réseau Eclairage Public

Enquête sur l'éclairage public dans le Territoire de Belfort

Extinction de nuit de l'EP



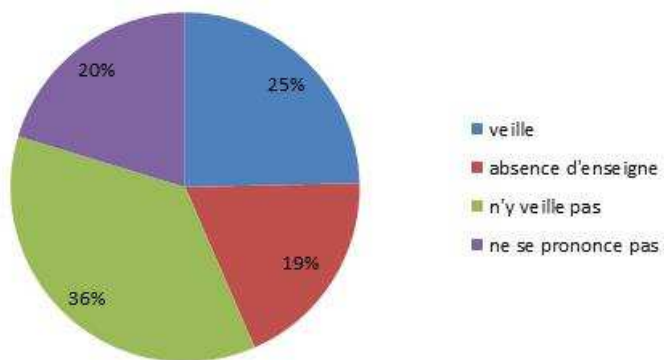
6 communes éteignent en totalité
3 éteignent en partie
1 commune n'a pas d'éclairage public
8 communes ont en projet d'éteindre la nuit

Extinction des illuminations des façades à partir d'1h



21 le font en totalité
3 le font en partie
13 ne se sont pas prononcées
6 n'ont pas d'illumination en façades

Extinction des enseignes de 1h à 7h



25 communes n'y veillent pas
17 y veillent
13 précisent ne pas avoir d'enseignes
13 ne se prononcent pas

- ⇒ 45 communes disposent encore de lampes à vapeur de mercure
- ⇒ de 2 à 300 unités par commune
- ⇒ 1861 lampes environ soit 40 LVM en moyenne pour ces 45 communes.

Retrouvez plus d'informations et tous les compte rendus de réunions sur le site internet du SIAGEP

www.siagep90.fr

SIAGEP

29 Boulevard Anatole France

CS 40322

90006 BELFORT Cedex

Tél. : 03-84-57-65-85 Fax : 03-84-57-65-66